

**COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-04-24**  
**Séance du 16 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*.

Date de convocation : 09 septembre 2025.

**Nombre de Conseillers en exercice** : 15.

Présents	8	Pouvoirs de	4	Absents	3
GRANGE Michel		V. FREYNET TICHADOU		Emilie VELLETAZ	
TRUNFIO Laure				David SANTIN-JANIN	
BOCQUIN Jean-Luc				Françoise BOISSET	
SEGARD Magali		Jean-Luc BOCQUIN			
DE GRACIA Gaëtan					
LALLAU BAZIN Corentin		Mickaël CHARMEAUX			
FREYNET TICHADOU Virginie					
BELLEMIN-LAPONNAZ Anne					
VELLETAZ Emilie					
CHARMEAUX Mickaël					
CHARPIN Brigitte		Gaëtan DE GRACIA			
BROC Jérôme					
BOISSET Françoise					

Michel GRANGE a été élu secrétaire.

**Objet** : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC  
 Demande de participation financière au SDES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les travaux d'éclairage public sur les différents secteurs ci-dessous. Il propose que la commune s'engage à réaliser et à financer ce renouvellement de l'éclairage public, dont le montant prévisionnel s'élève à 17 340.00 € HT.

- Rue de la Mairie,  
Retrofitage des 21 luminaires existants (remplacement des foyers lampe par des foyers à leds.
- Montlambert, Le Féal et Combefolle,  
Remplacement des 9 anciens foyers par des luminaires leds.
- Chef-Lieu, Le Chanay et Montlambert,  
Mise en place de 3 horloges astronomiques.

Après ----- et délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12</b>

↳ **Se prononce** sur le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fonds libres ..... 20 808.00 €,
- Emprunts ..... 0.00 €,
- Autres aides financières ..... 0.00 €.

M.G. F.C.

↪ **Sollicite** l'aide financière du SDES la plus élevée possible,

↪ **S'engage** à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES,

↪ **S'engage** à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES,

↪ **S'engage** à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente,

↪ **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Certifié conforme et exécutoire par Monsieur le Maire, **Alain COMBAZ**

Le Secrétaire,  
Michel GRANGE

Le Maire,  
Alain COMBAZ

